

	<b>TECHNICAL NOTE</b>	<b>Ref : 2023-02 v1</b>
	<b>Subject : <u>2CVRT - Refueling</u></b>	<b>Date : 20/09/23</b>

En prévision des 24H 2CV/C1, il est important de rappeler que les moyens de ravitaillement seront contrôlés avant la course afin de garantir leur conformité au règlement technique 2CVRT 2023.

Liste non exhaustive des points de contrôle :

Pour les cuves de ravitaillement :

- Parois internes de la cuve lisses, sans aucune pièce ajoutée, excepté éventuellement une pièce d'interface pour la bride de sortie de cuve. Cette pièce d'interface ne peut comporter de congé/arrondi plus grand que celui indiqué sur le plan de la bride.
- Forme de la cuve de ravitaillement : au vu du délai restant jusqu'à la course, de la tolérance sera laissée sur ce point : les cuves coniques/carrées ou autres seront tolérées sur appréciation du délégué technique et pour autant qu'elles respectent tous les points du règlement. Pour la saison 2024, toutes les cuves devront être de forme cylindrique.
- Bride de diamètre 33 mm obligatoire en sortie de cuve (entre la cuve et la vanne), conforme au dessin 257A-2.  
Cette bride pourra être contrôlée et plombée à tout moment avant la course. Pour ce faire, la cuve devra être vidée et la bride démontée de la cuve. Une fois mesurée, elle sera remontée et un plomb passé entre au moins 3 vis de fixation de la bride à la cuve. Le team est responsable de prévoir le moyen de fixation adapté (vis percées, etc).
- La vanne doit être de diamètre 1.5" (38 mm) maximum et être équipée d'un dispositif « de l'homme mort » (obligatoire). Une vanne 2" n'est pas autorisée.
- Les tuyaux de remplissage entre la vanne et la voiture seront de 1.5" ou 2" max. en fonction du système d'accoupleur utilisé.
- Dans le cas de l'utilisation d'une tour de ravitaillement : la mise à la terre du système de ravitaillement ET de la voiture sont obligatoires.
- La hauteur du point le plus haut de la cuve du système de ravitaillement ne peut pas excéder 1,5m.
- Une tour de ravitaillement entièrement conforme au règlement FIA Article 257A-400.1 peut être utilisée sans modification de contenance pour autant que sa hauteur maximale soit ramenée à 1,5m.

Pour les bidons / « bibines » :

- Bride de diamètre 33 mm obligatoire en sortie de cuve, conforme au dessin 257A-2 (pour les dimensions intérieures).  
Cette bride pourra être contrôlée et plombée à tout moment avant la course. Pour ce faire, la cuve devra être vidée et la bride démontée. Une fois mesurée, elle sera remontée et un plomb passé de manière à la rendre indémontable du bidon. Le team est responsable de prévoir le moyen de plombage adapté (perçage, vis percées, fil, etc).

Pour les systèmes à fut et pompe manuelle :

- Le système devra être conforme au règlement et présenté au contrôle technique.
- Le pistolet doit obligatoirement être équipé d'un système auto-obturant fonctionnel.

Un additif au règlement technique a été publié afin d'éclaircir certains détails, sans modification fondamentale de son contenu.

Nous rappelons aussi les éléments suivants :

Règlement technique Article 6.1:

*« [...] Le tuyau reliant le réservoir à l'orifice de remplissage aura un diamètre intérieur maximal de 2 pouces (51 mm) et une longueur maximum d'un mètre vingt (1,20m).*

*Dans tous les cas, un système efficace anti-débordement sera obligatoire et utilisé à chaque remplissage. »*

Règlement sportif Article 16.16 :

*« Le chef team doit s'assurer qu'un mécanicien muni d'un extincteur en cours de validité et en état de fonctionnement (capacité minimale : 5 kg) se trouve à minimum 2 mètres et maximum 4 mètres de l'orifice de remplissage de la voiture pendant toute l'opération de ravitaillement en carburant et que tout personnel porte une combinaison ignifuge, une cagoule ignifuge, des chaussures solides et fermées, des gants ignifuges et des lunettes ou un casque intégral. »*